

Le journal de ta section



Après avoir tout détruit, laissant les agents en plein désarroi, ils remontent au siècle dernier pour essayer d'imposer des conditions de vie au travail inacceptables....la colère gronde ! la révolution est proche

DES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL INACCEPTABLES...ET SURTOUT ILLEGALES Dans certains services ! ! !

- Les agents doivent poser plusieurs mois à l'avance leur vacances.
- Les agents se font réprimander quand ils prennent leur pause.
- Le travail des agents est quantifié individuellement, le plus souvent avec des fichiers de type Excel.
- Les agents subissent de plus en plus de pressions pour d'une part compenser les suppressions de postes, et également pour coller aux statistiques
- l'écèlement horaire est devenu très fréquent : les agents financent de leur poche les suppressions d'emplois

C'EST ILLEGAL...
MAIS QU'EST CE QUE
C'EST QUE CE
BINZZ ! ! ! ! !

Appelle solidaires !



COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 03/03/2016

Etaient présents pour la parité syndicale

Pour FO : M GIORDANO, M ASTIER, M DURAND, MME ROMAN, M VERPLAETSE, M COURTIN , M RIME.

Pour SOLIDAIRES : MME CARQUET, MME GROSSO, M MANDINE, M EZZAHI, M DELETTRE, M FERRAND ;

Pour la CGT : M VANNIER, MME RIO HAUCOLAS, MME KOSTREVSEK, MME VIRELLO

Pour la CFDT : M BOET, MME POIZAT

Le comité technique local portant entre autre sur l'ASR (adaptation des structures au réseau) s'est tenu ce Jeudi. Le DDFIP a déclaré en préambule que l'incident avec Solidaires était clos. Pour nous aussi l'affaire est close. SOLIDAIRES après la lecture de sa déclaration liminaire a remis au directeur une pétition signée par 321 agents et une note rédigée par les collègues de la BVG de Cagnes sur Mer.

Ponts naturels :

les ponts naturels sont le 06/05 le 15/07 et le 31/10 /2016.

Ces ponts naturels sont imposés, solidaires s'est abstenu au regard du caractère obligatoire de ces ponts, financés par les agents. Cependant, ces ponts programmés permettent à tous d'en bénéficier.

ASR : Les services concernés ont été examinés un par un :

TRESORERIE DE VENCE :

M GUICHETEAU va aller voir les élus et les agents et produira un rapport fin Mars qui sera validé ou pas.

Concertation sur le principe avec les OS.

La trésorerie de Vence est distinguée par le directeur comme une opération visible (càd la décision demande la validation du ministre)

SOLIDAIRES a débattu et défendu le maintien de cette trésorerie, tant sur le plan de la défense des droits des agents que sur la défense du service public, ainsi que le report des tâches qui provoqueront des surcharges tant sur les trésoreries de BAR SUR LOUP et SAINT LAURENT DU VAR, que sur le SIP de VALBONNE.

FUSION DES SPF DE GRASSE ET ANTIBES

Solidaires a fait part des interrogations des agents inquiets de ces fusions. Les agents d'ANTIBES sont inquiets face à une future fusion avec le SPF de GRASSE. Le directeur a indiqué que ce rapprochement n'était pas d'actualité.

Solidaires a évoqué la problématique du SPF2 de GRASSE où les agents privés de leur chef de service, se sentent pris en otage par leur chef de service intérimaire et pensent être déplacés comme des pions sans être écoutés et entendus.

Le directeur a indiqué qu'ils étaient au courant de cette problématique et qu'ils feraient le nécessaire.

FUSION DES SIP ET SIE DE CANNES

La direction a rappelé le principe des SIP et des SIE en miroir, directive nationale.

Solidaires est intervenu pour rappeler les conséquences négatives de ces fusions (exemple SIE ARENAS et EXTERIEUR : 11 demandes de mutation)

Solidaires a dénoncé la création de services monstrueux (plus de 50 personnes qui conduisent à des services ingérables et multiplient les conflits entre agents). D'autre part le SIP de CANNES VILLE est déjà surchargé de travail avec des grosses difficultés en matière de recouvrement.

La direction a affirmé qu'il n'y avait pas de taille critique de service. (Citation de services à 70 agents)

Solidaires a évoqué l'avenir des cadres A qui subiront des suppressions de postes suite à ces restructurations. Le directeur a indiqué que cela serait traité par la suite.

Solidaires a indiqué que ces fusions de service mettent à mal les Inspecteurs divisionnaires et les inspecteurs principaux chefs de service, et limitent les possibilités de promotion et de mutation.

SPF-E :

La directive nationale de la DGFIP préconise un seul service d'enregistrement par département. Le directeur nous a indiqué que logiquement il avait cherché à coller aux compétences des TGI du département en maintenant GRASSE et NICE . Il a indiqué qu'à l'horizon 2018, il n'existera plus que deux pôles d'enregistrement sur le département.

En conséquence, les collègues de CAGNES SUR MER, ANTIBES et de MENTON, se trouveront très rapidement confrontés à la même problématique que le transfert de l'enregistrement de Cannes à Grasse.

Solidaires a réaffirmé sa forte opposition à ces fusions de services qui fragilisent les sites et les agents.

RECETTE DES FINANCES DE GRASSE

Cette fermeture intervient suite à une directive nationale. L'activité du service sera transféré sur la DDFIP06. Les agents bénéficieront du maintien à la résidence.

BRIGADE DE VERIFICATION DE CAGNES/MER BDV8

Cette suppression répond à la directive nationale qui demande la création de brigade de 10 agents minimum. Alors pourquoi donc ne pas créer de postes ?

Le directeur nous a indiqué devoir absolument supprimer une brigade.....

Solidaires a indiqué qu'elle refuserait tout arbitrage dans ce domaine, la brigade de Cagnes/Mer comme les autres doit être maintenue.

En résumé, Solidaires s'oppose et a voté contre toute forme de restructuration, suppression ou fusion. Elle a demandé en sus que si ces restructurations de services devaient intervenir qu'elles le soient au plus tôt au 01/09/2017, afin que les agents puissent se retourner et faire des demandes de mutation.

IMPLANTATION CADRE A VALBONNE

Si on ne peut que se réjouir de la création d'un poste de A à VALBONNE, il y a lieu de rappeler que cette création se fait sur le dos du poste gelé du SPF2 de Grasse, A ce titre, SOLIDAIRES s'est abstenu. (Est ce que 1 CADREA+ ne vaudrait pas 2 CADRE A ?).

BILAN DES INCIDENTS PAR LA MACT

Deux référents : MME AZOULAY, MME PENEAUD

Solidaires a remercié les deux référentes de l'important travail accompli.

Le positionnement de la DDFIP06 face aux agressions perpétrées contre les collègues est exemplaire sur le plan de la réactivité et de la réponse apportée aux incidents.

Par contre Solidaires a rappelé encore une fois au directeur sa responsabilité en matière de prévention, et qu'il est nécessaire d'aménager les postes pour assurer une sécurité maximale aux agents. D'autre part nous avons fait part de notre inquiétude face à la présence des bornes CAF qui draineront une population fragile qui pourra générer des incidents supplémentaires.

TRAVAUX DU CFP DE GRASSE

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

DEMENAGEMENT DU SERVICE DES NON RESIDENTS A MENTON

Les travaux débuteront après le 01/07/2016 . Un important travail d'archivage est nécessaire.

SERVICE CIVIQUE

La DDFIP06 a recruté cinq personnes âgées de 18 à 25 ans qui viendront effectuer leur service civique dans les accueils de CADEI , PAILLON, ANTIBES, CANNES.

Ces personnes payées 573 euros brut pour 24 heures par semaine, seront rémunérées à un taux horaire de moins de 6€ brut.

Ces jeunes auront une formation globale de 12 jours et seront employés à l'accueil pour gérer les files et aider les contribuables les plus fragiles à déclarer en ligne.

Solidaires s'insurge contre cette embauche de main d'œuvre à bas prix. Voici venu le lowcoast de l'emploi via la DGFIP .

Tout ceci pour pouvoir afficher des chiffres de chômeurs en régression.....

QUESTIONS DIVERSES

SERVICE DE LA REDEVANCE : les agents ont été sollicités au dernier moment pour faire leur demande de mutation dans les quarante huit heures suite au transfert des tâches vers les pôles ICE
Là encore le directeur a indiqué que cela s'inscrivait dans une directive nationale.

La DDFIP06 a démenti un éventuel déménagement de la trésorerie de SAINT LAURENT du VAR.

Devant le danger pour les agents de ces restructurations, SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES appelle encore une fois toutes les organisations syndicales à s'allier pour faire front aux manœuvres intolérables de la DGFIP



Le service civique à la DGFIP ou l'avènement d'agents DGFIP « low cost » ?

En décembre 2015, 4,5 millions jeunes Européens n'avaient pas d'emploi en Europe (hors étudiants)

Au sein de l'Union européenne, du Portugal à l'Europe de l'Est, les taux de chômage des moins de 25 ans demeurent très élevés.

Plus de 20 % des jeunes sont à la recherche d'un emploi dans l'Union européenne, ce qui laisse présager une génération perdue et sacrifiée"

La France se situe dans la moyenne haute des états connaissant le plus de chômage chez les jeunes.

Dans notre pays, plus d'un jeune sur quatre (25,9%) était au chômage en décembre 2015.

Alors que le Pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi annoncé le 6 novembre 2012 devait redonner aux entreprises Française les moyens de se positionner de manière offensive et durable dans la compétition internationale, tout en concourant à la compétitivité de l'économie nationale, force est de constater que ce Pacte n'aura pas atteint les objectifs assignés pour l'emploi.

Ce pacte devait renforcer l'attractivité de la France pour les investisseurs en apportant des réponses à leurs préoccupations et leurs attentes dans quatre domaines :

- **La réduction du coût du travail de 20 Mds€ par an, pour relancer l'investissement et la création d'emploi, via un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)**
- **L'accès à des financements performants et de proximité par la création de la Banque publique d'investissement (BPI),**
- **Le renforcement des incitations à l'innovation par le crédit d'impôt recherche,**
- **La simplification et la stabilisation de l'environnement réglementaire, administratif et fiscal**

La contrepartie attendue de ces cadeaux fiscaux estimés à plusieurs dizaines de milliards d'euros était des créations nettes d'emplois au bénéfice des chômeurs, toutes catégories confondues.

Malheureusement, le pacte n'a pas été respecté - ou plutôt seul l'Etat a respecté ses engagements – et les emplois attendus n'ont pas été créés, contraignant ainsi le président de la République à engager des dépenses nouvelles et supplémentaires dans le cadre du service civique.



ILS N'ONT VRAIMENT HONTE DE RIEN !!!

Le 11 janvier 2016, à l'occasion des vœux à la jeunesse et aux forces de l'engagement, François Hollande, confronté à l'explosion du chômage des jeunes en France et au refus des entreprises d'embaucher, a décidé que le service civique devra accueillir la moitié d'une classe d'âge, soit près de 350 000 jeunes par an. L'objectif affiché est même d'aller vers une généralisation à toute une génération au-delà de 2020.

Le budget sera donc augmenté et passera de 300 millions d'euros aujourd'hui à un peu plus d'1 milliard en 2018.

Alors que tous les services territoriaux de la DGFIP sont confrontés à une vague de suppressions d'emplois sans précédent, le service civique a vocation à être décliné – comble de l'ironie et du cynisme – dans des services en déficit d'emplois et d'agents face aux charges qui augmentent, comme dans les accueils par exemple.

Cette mesure sonne comme une reconnaissance à peine voilée de l'inadaptation des emplois implantés aux charges quotidiennes des services de la DGFIP.

Ainsi, pour les Alpes Maritimes, le service civique à la DGFIP se traduira par l'arrivée de 5 agents dans les services d'accueils de Nice, Antibes, et Cannes.

Solidaires Finances Publiques 06 demeure totalement opposé au déploiement des services civiques dans le département, dès lors que la rémunération est fixée à moins de 6 euros de l'heure et que ces agents seront affectés dans des services proches de la rupture qui manqueront de temps pour accueillir et former ce personnel.

Solidaires Finances Publiques 06 réclame donc la réaffectation totale des crédits dédiés au service civique à la DGFIP en transformation d'emplois d'agents statutaires afin que l'Etat participe également à l'effort national de création d'emplois demandé aux entreprises.

L'emploi public pérenne n'est pas forcément synonyme de « dépense ».

En effet, les agents de la de création de valeur dans fiscal, de la fiscalité services de recouvrement locaux...

Et ils sont aussi en défendre « une valeur » service public.



DGFIP sont aussi à l'origine les services du contrôle immobilière ou dans les des produits fiscaux et

première ligne pour qui elle n'a pas de prix : le



la DGFIP : L'état de l'urgence !

La réalité de l'emploi à la DGFIP

Depuis 2008, date de mise en oeuvre de la fusion, ce sont 16 000 emplois supprimés, et plus de 30 000 emplois supprimés depuis 2000, pour 2015, c'était encore 2 000 suppressions d'emplois, pour 2016, c'est 2 500 suppressions d'emplois programmées pour le ministère, la plus grande partie étant assumée par la DGFIP .

Ce sont plusieurs milliers de postes vacants, et donc, pour le gouvernement, des économies supplémentaires en ne réalisant pas les recrutements indispensables.

Pour les agents de la DGFIP, ce sont :

des chaises vides autour d'eux, des mutations bloquées pour ne pas dévitaliser certaines directions, un accroissement de la pression managériale et une dégradation des conditions de vie au travail, une perte de sens des tâches accomplies.

Les conséquences sont simples :

Des missions de Service Public qui ne cessent de se dégrader, des structures de la DGFIP de plus en plus difficiles à faire fonctionner, des attaques de plus en plus fortes sur le statut de la fonction publique pour mettre toujours plus de pressions sur les agents .Des conditions de vie au travail qui deviennent extrêmement difficiles même voire impossible... et donc un mal être gigantesque au travail !

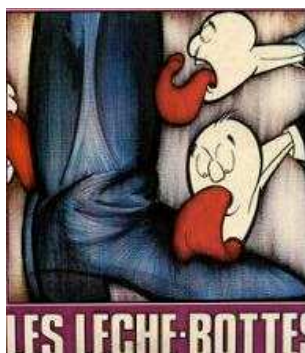
Les causes de cette réalité sont, elles aussi évidentes, il s'agit des politiques d'austérité menées par les différents gouvernements. Ils considèrent la dépense publique comme la cause de tous les maux et voient sa réduction comme seul remède. Ils n'ont cessé de détruire tous les services publics au détriment des populations et des usagers. Pour Solidaires Finances publiques, le Service Public est une richesse qu'il faut préserver. C'est la garantie pour tous d'un égal traitement dans la République. Mais pour cela, il faut des moyens, et des emplois !

Solidaires Finances publiques combat les politiques menées depuis plus d'une décennie, et revendique outre l'arrêt des suppressions d'emplois, qu'ils en soient créés de nouveaux pour répondre aux besoins de service public à la DGFIP et dans toute la Fonction publique !

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES SERA TOUJOURS
PRESENT POUR TE DEFENDRE INDIVIDUELLEMENT OU
COLLECTIVEMENT**

**ET IL Y A
SOLIDAIRES FINANCES
PUBLIQUES**

IL Y A EUX



LA VIE EST FAITE DE CHOIX...

L'EVALUATION PROFESSIONNELLE

La question de la pertinence de l'attribution d'une réduction/valorisation, une année N, se pose souvent. Bien des idées reçues sont propagées sur ce sujet. Un point s'impose !

La répartition du capital mois par département (DKM)

Le volume attribué à chaque direction, c'est à dire la Dotation Capital-Mois (ou DKM) est déterminé en fonction du nombre d'agents.

Ce calcul se fait par corps et s'établit à 90 mois pour 100 agents.

Les agents ayant atteint l'échelon le plus élevé de leur classe ou de leur grade n'entrent pas dans l'effectif déterminant les DKM.

Ainsi, tous les inspecteurs entrent dans l'enveloppe déterminant les DKM (sauf les I12), tous les contrôleurs (sauf les CP-11, C1-13 et C2-13), tous les agents (sauf les AAPFiP1-9, AAPFiP2-12, les AAPFiP1-12°)

Une fois ce calcul opéré, la répartition se fait de la manière suivante, pour 100 agents notés, hors échelons terminaux :

- 50 % de bénéficiaires de la réduction de 1 mois (R1), soit 50 mois distribués.
- 20 % de bénéficiaires de la réduction de 2 mois (R2), soit 40 mois distribués.

**« Pourquoi mon chef de service me dit
qu'une réduction cette année ne me servira à rien ! »**

Le principe :

La date de prise de rang dans le nouvel échelon est calculée à partir des éléments suivants :

- la date de prise de rang dans l'échelon précédent ;
- la cadence moyenne d'avancement ;
- les réductions/majorations acquises par l'agent ;

DONC, c'est le total des réductions ou majorations mises en réserve chaque année qui modifie la durée moyenne de séjour dans un échelon et permet d'arrêter la date d'accès à l'échelon supérieur.

 **MAIS, La réduction acquise au titre d'une année N n'est pas utilisable pour un avancement d'échelon prononcé au titre de la même année N (excepté si cette réduction fait rétroagir l'avancement d'échelon de N+1 sur N)**

Dans l'hypothèse d'une promotion entraînant changement de corps, les réductions acquises dans l'ancien grade sont définitivement perdues.

Exemples : agents C promu contrôleur 2° cl ou Contrôleur promu inspecteur.

Une réduction attribuée à un agent évalué dans un échelon variable au titre d'une année N (gestion N-1) et qui accède à un échelon terminal au titre de l'année N reste acquise. Cette réduction est susceptible d'être utilisée en cas de changement de grade lorsque l'agent est classé dans son nouveau grade dans un échelon variable.

Observation : Une réduction attribuée à un agent évalué dans un échelon variable au titre d'une année N (gestion N-1) et qui accède à l'échelon terminal du grade terminal du corps au titre de l'année N est neutralisée (cad tous ceux qui accèdent à I-12, CP-11 et AAPFiP1-9)

Reste que les agents, d'un échelon terminal peuvent parfaitement voir leur implication professionnelle reconnue et distinguée par l'attribution d'une valorisation (V1 ou V2), qui n'obère pas le contingent des réductions à attribuer (R1, R2).

Illustration du principe

EXEMPLE 1 :

- Inspecteur, échelon 06 du 01.06.2014 ;
- Durée moyenne de séjour : 2 ans 6 mois et durée minimale de séjour : 2 ans.

Situation ancienne

Inspecteur 06 - 01.06.2014

Réductions d'ancienneté détenues :

Année 2014 : 1 mois

Année 2015 : 2 mois

Calcul de l'avancement d'échelon

Echelon 06		01	06	2014
	+		6	2
Echelon 07 (sans réductions)		01	12	2016
Réduction 2014	-		1	
Réduction 2015	-		2	
Echelon 07 (avec réductions)		01	09	2016

Situation nouvelle

Grade – échelon : **Inspecteur 07 – 01.09.2016** Effet pécuniaire : 01.09.2016

Réductions d'ancienneté utilisées : **3 mois** (2014 : 1 mois, 2015 : 2 mois).

EXEMPLE 2 :

- Géomètre-cadastre, échelon 07 du 01.06.2013 ;
- durée moyenne de séjour : 3 ans.

Situation ancienne	Calcul de l'avancement d'échelon
↓ Géomètre-cadastreur 07 du 01.06.2013 Réductions d'ancienneté détenues : Année 2013 : 2 mois Année 2014 : 2 mois Année 2015 : 2 mois ↘	↓ Echelon 07 01062013 + 3 ans Echelon 08 = 01062016 Réduction 2013 - 2 Réduction 2014 - 2 Réduction 2015 - 2 Echelon 08 = 01122015 ↙
Situation nouvelle Grade – échelon : Géomètre-cadastreur 08 - 01.12.2015 Effet pécuniaire : 01.12.2015	

Après la technique, un peu de sémantique et d'histoire ! De l'usage du mot « patron » dans nos rapports avec la hiérarchie...

Notre tuteur Directeur Général, mais parfois même certains de nos chefs de service ne se voient plus comme des fonctionnaires mais comme des « patrons », vocable impropre usurpé avec opiniâtreté pour soi-même ou utilisé pour flatter.

Le fonctionnaire, archétype de l'oisif budgétivore, survivance archaïque d'une catégorie à ostraciser, pour ne pas dire à liquider, inefficace, inutile et improductif, est rendu responsable de tous les maux de la société. Honni dans les sphères du pouvoir et la Haute fonction publique, Le vocable est donc à bannir : c'est tellement plus engageant de revêtir le costume de « patron », en ces temps de disgrâce de la fonction publique.



C'est quoi, un patron ?

Le « patron », c'est celui sous la protection duquel on se place, celui qui vous fait don d'un emploi, celui à qui l'on doit déférence et reconnaissance. Le « patron », c'est celui auquel on se lie dans un rapport contractuel (et son inévitable lien de subordination juridique) qui n'est, le plus souvent, pas négocié et qui induit un rapport de sujétion. Le « patron », c'est aussi connoté « libéral » ; ça fait novateur et progressiste ; ça conduit à raisonner en chef d'entreprise, en « manager » ; En somme, ça dépoussière l'exercice : moderniser l'administration, c'est bien sûr la gérer, comme une entreprise privée.



Mais qu'on y prenne garde, utiliser ce terme, le relayer sans malice, c'est déjà accepter que nous ne soyons plus des agents de la fonction publique mais des salariés «licenciables ». C'est faire des citoyens auxquels nous rendons le service public qui leur est dû, des clients. C'est convertir notre mission d'intérêt général en activité économique rentable.

Rêve formulé tout haut et sans fard par une certaine élite politique et administrative !

Mais c'est surtout être oublieux de la construction de la fonction publique et de l'héritage que nous ont légué les représentants du Conseil National de la Résistance(CNR).

Pourquoi un statut ?

Le développement de l'administration et son corollaire le statut de la fonction publique (1946)¹ ont été la condition de la naissance d'une raison d'État distincte du monarque.



Cette raison d'État a substitué à la gestion privée et personnelle des affaires publiques, une gestion collective et désintéressée, orientée vers des fins universelles.

Ainsi l'évolution historique de la construction statutaire de la fonction publique en témoigne :

De la III^e République, refusant à la fonction publique tout statut et entretenant ainsi l'ambiguïté entre loyalisme au régime et docilité au gouvernement, au compromis social de l'après-guerre qui, forçant la marche vers l'indépendance des fonctionnaires à l'égard du pouvoir politique, mettait à l'abri de l'arbitraire administratif et des pressions politiques les serviteurs de l'intérêt général.

Parce-qu'il est bien là, l'enjeu !

les « scandaleux privilèges » dont nous sommes les impétrants (nos conditions de recrutement et d'avancement, notre rémunération, notre garantie d'emploi -et non de l'emploi-, nos statuts...) ne constituent que la contrepartie de notre nécessaire indépendance et du devoir de neutralité qui nous échoit, pour une stricte égalité de traitement des citoyens.

... et de celui de « loyauté » pour qualifier notre manière de servir !!

« La loyauté, je dis non !!! »

C'est d'ailleurs pourquoi, que l'on soit agents de catégorie C, B ou A, la loyauté n'a pas à caractériser notre manière de servir. Nous ne saurions, en effet, obtempérer à un ordre qui violerait l'intérêt général, et ce malgré l'autorité hiérarchique. Or, la loyauté, telle qu'envisagée par nos évaluateurs, c'est à dire un indéfectible respect de l'autorité hiérarchique, pourrait nous conduire à

« couvrir » des comportements ou des faits que nous ne cautionnons pas, parce que nous les estimons contraire à l'intérêt général.

Cette vision de la fonction publique et de sa construction n'est que bien rarement mise en avant ; elle nous octroie pourtant un grand privilège, le principe d'indépendance, mais nous confère, aussi, une grande responsabilité ;

l'article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 le rappelle en ces termes « La Société a le droit de

Le statut vs le contrat

La construction statutaire de la fonction publique française, où le système dit de la «carrière » prévaut sur le modèle européen dominant de fonction publique d'emploi, a mis en oeuvre des protections que beaucoup aimeraient voir sauter : Le grade, propriété du fonctionnaire est séparé de l'emploi qui est, lui, à la disposition de l'administration. Ces rappels, en période d'attaque sur le collectif de travail, de forte incitation à l'individualisme et de contestation au fond de la position (prétendue privilégiée) des fonctionnaires ne nous semblent pas inutiles.

demander compte à tout Agent public de son administration. »

D'autant plus, que l'évaluation professionnelle telle qu'elle est déclinée dans notre administration est *un outil au service de cette idéologie dominante* de plus en plus prégnante dans un secteur où elle ne devrait pas avoir cours. C'est d'ailleurs pourquoi, Solidaires Finances Publiques incite fortement tous ses adhérents, au moment de la remise du compte rendu de l'évaluation à servir le cadre expression de l'agent, a minima, de cette formule :

«En position statutaire et non contractuelle, soucieux d'accomplir ma mission conformément aux lois et règlements, je conteste les objectifs fixés ci-dessus qui peuvent me conduire à un manque de neutralité et à ne pas respecter l'égalité de traitement des citoyens ».

Et leur rappelle, par la présente que les employés de commandement (A+), fonctionnaires comme nous, ne sont pas nos patrons et que la loyauté que ces mêmes A+ revendiquent dans l'exercice de leurs propres missions (grand bien leur fasse !) n'a rien à faire dans la qualification de la manière de servir, des agents de base que nous sommes ! A bon entendeur !!!



justification première du statut de la Fonction Publique est de protéger les fonctionnaires des pressions politiques. Le principe qui a prévalu est simple : l'emploi du fonctionnaire ne doit pas être menacé s'il refuse d'obéir à un ordre illégal.

L'épisode Vichyste illustre, s'il en était besoin, cette conviction ancrée, avant même la Révolution, selon laquelle les représentants de l'État devaient être à l'abri d'intimidations qui menaceraient le respect du droit.

Ce faisant, c'est bien nos concitoyens qui sont ainsi protégés !

Solidaires Finances Publiques reste à ta disposition pour répondre à toutes tes questions sur l'évaluation professionnelle.

1- c'est finalement le gouvernement de Vichy qui publie, par la loi du 14 septembre 1941, le tout premier statut général des fonctionnaires fortement hostile à la grève et n'instituant que des devoirs pour les fonctionnaires.

À la Libération, une épuration de l'administration a lieu, suivie d'un mouvement de réforme de la fonction publique marqué par deux avancées : la création de l'École nationale d'administration (ENA) par l'ordonnance du 9 octobre 1945 et l'adoption du premier statut général républicain des fonctionnaires défini par la loi du 19 octobre 1946.



MEMBRES DE BUREAU



SECRETAIRE DEPARTEMENTAL : Pascal MANDINE 06.02.69.54.18

SECRETAIRE ADJOINT : Danielle GROSSO 06.02.68.35.54

SECRETAIRE ADJOINT : Nicolas EZZAHI 06.02.68.35.54

TRESORIERE : Marie-Laurence POUGET 04.92.09.45.88

TRESORIERE ADJOINTE : Anne GRAZIANI 04.92.09.46.72



SYNDICAT NATIONAL
Solidaires
Finances
Publiques





Dates des prochaines réunions avec la direction

- LE 08 Mars 2016 DUERP
- LE 10 Mars 2016 GT Budget CHS-CT
- LE 23 Mars 2016 CHS-CT Budget
- LE 24 Mars 2016 CDAS

Dates des prochaines VISITES DE SITES DE SOLIDAIRES POUR Les APPELS DE NOTATIONS

- 15 MARS 2016 ANTIBES CFP LE MATIN
- 15 MARS 2016 LE CANNET après midi
- 17 MARS 2016 VALBONNE LE MATIN
- 17 MARS 2016 CAGNES/MER après midi
- 18 MARS 2016 MENTON CFP LE MATIN
- 18 MARS 2016 SITE DE THIERS 06 A.M
- 21 MARS 2016 SITE DE CADEI MATIN
- 21 MARS 2016 DDFIP06 après midi
- 22 MARS 2016 GRASSE CFP MATIN
- 22 MARS 2016 CANNES CFP P.M

2016

Bulletin d'adhésion

Solidaires
Finances
Publiques

SECTION :

Coupon à remettre à ton correspondant
accompagné du règlement

NOM (marital) _____

Prénom _____

NOM (patronymique) _____

Date de naissance/...../.....

Cadre : Grade : Echelon : Indice :

Montant de la cotisation →

Temps partiel %

IDENTIFIANT MINISTERIEL

N° DGFiP (6 chiffres)

N° ANAIS (10 chiffres)

Adresse administrative - service - structure - téléphone

Mel professionnel @dgfip.finances.gouv.fr

Adresse personnelle

Mel personnel

Solidaires Finances Publiques

Boîte 29 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél 01.44.64.64.44 contact@solidairesfinancespubliques.fr solidairesfinancespubliques.fr